

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013**

Délibération
n° 2013.02. 25.B

Réhabilitation du
réservoir de Toutifaut
2 500 m3 à Soyaux -
procédure adaptée
restreinte

LE QUATORZE FEVRIER DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2013**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2013

**DELIBERATION
N° 2013.02. 25.B**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

REHABILITATION DU RESERVOIR DE TOUTIFAUT 2 500 M3 A SOYAUX - PROCEDURE ADAPTEE RESTREINTE

Dans le cadre de sa compétence « eau potable », le GrandAngoulême a en charge l'entretien du patrimoine afférent.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection du réservoir d'eau potable de « Toutifaut 2 500 m³ » situé sur la commune de Soyaux. Il s'agit d'un réservoir sur tour.

Les travaux principaux à réaliser sont les suivants :

Travaux intérieurs :

- préparation des supports,
- réparation et traitement des armatures apparentes,
- réalisation des étanchéités de cuve en membrane qualité alimentaire,
- renouvellement des événements et d'équipements de sécurité,
- renouvellement des conduites dans la cuve.

Travaux extérieurs :

- décapage et préparation des supports,
- mise en œuvre d'un revêtement d'imperméabilisation,
- enlèvement des plaques d'acrotère en béton,
- mise en œuvre d'un garde corps.

La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché public décomposé comme suit :

Tranche ferme :

- travaux extérieurs

Tranche conditionnelle :

- travaux intérieurs

Le montant estimatif des travaux des 2 tranches est de 450 000 € HT.

La procédure à mettre en oeuvre sera celle de la procédure adaptée restreinte en application des articles 28 et 72 du code des marchés.

Le nombre de candidats admis à présenter une offre sera au maximum de 6.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 22 janvier 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation,

D'IMPUTER la dépense au budget annexe eau potable – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 février 2013	<u>Affiché le :</u> 19 février 2013